

Les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole sont publiés sur la page "Documents des instances communautaires".

LIMOGES MÉTROPOLE
ARRÊTE
Le Président de Limoges Métropole
du 27 février 2026

MG le cadre de l'urbanisme, notamment ses articles
R.120-13, R.120-14 et R.120-15
MG le délibération en date du 18 février 2026 approuvant
le Plan local d'urbanisme de Rilhac-Rancon.
MG l'arrêté n° 07-2026-107-1005 du 29 janvier 2026,
portant révision du classement, selon des
infrastructures de transport terrestres de
département de La Haute-Vienne.
MG l'arrêté n° 07-2026-107-1005 du 29 janvier 2026,
portant révision de classement, selon des
infrastructures de transport terrestres de la Haute-Vienne, et le plan de classement selon des
infrastructures de transport terrestres de la commune
de Rilhac-Rancon.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de rendre à jour les
arrêts du cadre du Plan local d'urbanisme de la
commune de Rilhac-Rancon.

ARRÊTE

ARTICLE 1. Les arrêtés de Plan local d'urbanisme de la commune de Rilhac-Rancon
sont rendus à jour de ce document arrêté au présent arrêté.
À cet effet, a été reportée dans les annexes du document, la décision suivante :

- l'arrêté n° 07-2026-107-1005 du 29 janvier 2026, portant révision du classement
selon des infrastructures de transport terrestres de département de la Haute-
Vienne.

ARTICLE 2. Le présent arrêté sera affiché sur les documents relatifs à la décision de
présent arrêté, sur le site de Rilhac-Rancon et au siège de Limoges Métropole à la date du
présent arrêté.

ARTICLE 3. Le présent arrêté sera affiché à la mairie de Rilhac-Rancon et au siège de
Limoges Métropole, jusqu'à ce jour.

Fait à Limoges, au siège de Limoges Métropole

Signé électroniquement le 04/03/2026



Publié le mercredi 04 mars 2026

Le présent arrêté peut être l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le
Tribunal Administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à
compter de sa publication.

Recours contre : M. le Président
de Limoges Métropole, 1 rue de la
Mairie - 87000 Limoges

ARRÊTÉ

Arrêté portant mise à jour du Plan local d'urbanisme de la commune de Rilhac-Rancon

1 DOCUMENT - Publié le 4 Mars 2026



27908.pdf
(.pdf, 1,6 Mo)



TÉLÉCHARGER